

Communiqué de presse Juillet 2021

Nouveau rapport CARTO Amiante : 4 nouvelles situations de travail et des résultats d'empoussièrément encourageants

Plus de 20 ans après son interdiction totale en France, l'amiante demeure un enjeu majeur de santé publique et de santé au travail, tout particulièrement dans le domaine de la Construction. Mobilisés sur cette problématique, la DGT, l'OPPBTP et l'INRS, représentant l'Assurance Maladie – Risques professionnels, ont initié en 2014 le projet CARTO Amiante. Cette opération exceptionnelle, sans équivalent en Europe, permet d'établir une cartographie de l'empoussièrément amiante des processus de travail les plus courants du BTP en sous-section 4 (SS4).

Dans ce cadre, les partenaires ont présenté en 2017, puis en 2019, deux séries de résultats et de préconisations issus d'une campagne massive de mesurage d'empoussièrément, concernant au total 11 situations de travail.

Aujourd'hui, le rapport CARTO Amiante a été mis à jour en incluant les résultats de 4 nouvelles situations de travail. Ils reflètent une amélioration des modes opératoires intégrant la mise en œuvre de processus innovants.

De nouvelles situations de travail et de faibles niveaux d'empoussièrément

Le troisième rapport CARTO Amiante est issu de l'analyse de 398 mesures d'empoussièrément menées sur les chantiers de 168 entreprises. Ces mesures ont été réalisées dans le cadre de 15 situations de travail différentes, dont 4 nouvelles (en gras) :

- Perçage de dalles et revêtements de sol,
- Recouvrement de dalles et revêtements de sol,
- Vissage et dévissage sur dalles et revêtements de sol,
- Décollement de quelques dalles et revêtements de sol,
- Perçage de peintures et enduits intérieurs,
- **Application de peinture ou d'enduit sur peintures et enduits intérieurs,**
- **Pose de toile de verre ou de papier peint sur peintures et enduits intérieurs,**
- **Dépose de papier peint (raclage) sur peintures et enduits intérieurs,**
- **Grattage manuel sur peintures et enduits intérieurs,**
- Découpe et démontage par outils manuels de canalisations extérieures en amiante ciment,
- Démontage et déconstruction de quelques éléments de la toiture,
- Démoussage de toiture,
- Perçage de colle de carrelage faïence,
- Décollement de carreaux de faïence collée avec de la colle amiantée,
- Perçage de peintures et enduits de façade extérieure.

Les résultats sont très encourageants avec globalement de faibles niveaux d'empoussièrément. En effet, sur 15 processus de travail exploitables, 13 sont de niveau d'empoussièrément 1 (empoussièrément inférieur à 100 fibres/litre) et 2 sont de niveau 2 (empoussièrément compris entre 100 et 6 000 fibres/litre).

Cela permet donc de conclure qu'il existe des solutions opérationnelles simples en matière de prévention du risque amiante qui, si le geste professionnel de l'opérateur est maîtrisé et si le mode opératoire de chaque situation est respecté, permettent d'obtenir ces résultats encourageants.

Un appel à candidatures pour poursuivre la campagne

Désormais, une réelle dynamique s'est installée autour de la campagne CARTO Amiante. Depuis près de 6 ans, le nombre de candidatures n'a cessé d'augmenter pour atteindre, à fin décembre 2020, 1717 candidatures dont 656 ont été retenues et ont fait l'objet de mesurages. Forts de leurs résultats encourageants, l'OPPBTP et la DGT poursuivent la campagne et recherchent des chantiers pour effectuer de nouvelles mesures, financées par l'OPPBTP, en situations réelles en SS4.

Les situations actuellement recherchées sont les suivantes :

- Dans le domaine du bâtiment :

Matériaux	Technique	Moyen de protection collective
Dalles de sol	Carottage traversant	Gel hydrique
	Perçage	Humidification + Aspiration à la source
Peinture / enduit intérieur	Grattage	Travail à l'humide
	Perçage	Humidification + Aspiration à la source
Enduit de façade	Grattage	Travail à l'humide
	Décapage	Travail à l'humide
	Recouvrement (peinture-enduit)	Travail à l'humide
	Recouvrement (collage isolant)	Sans MPC
	Clouage/Spitage à travers l'isolant	Sans MPC
	Perçage à travers l'isolant	Sans MPC
Colle faïence	Raclage	Travail à l'humide + aspiration à la source
	Perçage	Travail à l'humide + aspiration à la source
Toiture	Perçage	Gel Hydrique
	Perçage	Travail à l'humide + aspiration à la source
	Vissage-Dévisage	Travail à l'humide
Joints/mastics vitriers	Grattage	Travail à l'humide
Tampons bitumineux sous éviers et baignoires	Démontage	Travail à l'humide + aspiration à la source

- Dans le domaine des travaux publics :

Matériaux	Technique	Moyen de protection collective
Enrobés routiers	Sciage	Travail à l'humide
	Burinage (marteau piqueur)	Travail à l'humide
	Pelletage	Travail à l'humide
Canalisation extérieure en amiante ciment	Sciage (scie sabre)	Gel hydrique

Les entreprises sont invitées à candidater via la plateforme dédiée : www.carto-amiante.fr

La dernière version du rapport CARTO Amiante dans son intégralité est disponible [ici](#).

A propos de la DGT

Au sein du ministère chargé du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, la Direction générale du Travail prépare, anime et coordonne la politique du travail afin d'améliorer les relations collectives et individuelles et les conditions de travail dans les entreprises ainsi que la qualité et l'effectivité du droit qui les régit. A ce titre, elle est chargée de l'élaboration et de l'application des textes législatifs et réglementaires et assure le développement des actions concernant les relations du travail, l'accompagnement et le suivi de la négociation collective, les conditions de travail et la protection de la santé et de la sécurité en milieu de travail. La DGT met à disposition de nombreuses informations sur la santé et la sécurité au travail (réglementation, bonnes pratiques, ...) sur le site travail-emploi.gouv.fr

A propos de l'OPPBT

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBT - www.preventionbtp.fr !

Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbt.com

A propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels (branche AT/MP)

Acteur clé de la santé au travail, à l'écoute des employeurs et des salariés, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles. Branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) de la Sécurité sociale, elle agit au service de 19 millions de salariés dans plus de 2 millions d'entreprises. Avec son réseau de caisses présentes sur tout le territoire (CPAM,

Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle dispose pour cela de leviers d'incitations financières qu'elle peut actionner au bénéfice de la prévention des risques professionnels. La branche AT/MP prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

Pour mener ses actions, l'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie également sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention.
- Eurogip qui identifie les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail en Europe et à l'international et représente la branche pour l'élaboration des normes européennes et internationales.

A propos de l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr